

Nombre de conseillers :

en exercice	10
présents	10
représentés	00
votants	10
Exprimés	09
Pour	08
Contre	01

L'an deux mille vingt deux, le quatre janvier, le conseil municipal de la commune de St Hilaire la Treille dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Odile BERGER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29/12/21

Présents : MMES BERGER – DUBOIS MN - MM. DUCHIRON - LETANG - MMES GENETEIX - PHILIPPON – M. CAMUS - MME DUBOIS - MM. CHAMBONNEAU - NADAUD.

Projet agrivoltaïque « La Ferme de Bord ».

M. Simon CAMUS a été élu secrétaire.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la préfecture de la Haute-Vienne qui demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet agrivoltaïque « La Ferme de Bord ». Il s'agit d'implanter un parc de panneaux photovoltaïques au sol porté par un groupement d'agriculteurs : le GAEC La Ferme de Bord et le GAEC Guimbard Soulat. Le parc engloberait une surface clôturée de 53 ha dont GAEC La Ferme de Bord 39 ha et GAEC Guimbard Soulat 14ha, soit 23 ha de panneaux. L'élevage ovins sera conservé.

Vu la délibération n° 2022/001 du 4 janvier 2022 d'encadrement des projets de production d'énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

De donner un avis favorable au projet agrivoltaïque « La Ferme de Bord ».

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
O. BERGER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berger". The signature is fluid and cursive, extending to the right of the seal.